



Recherche d'actes de concessions funéraires suite à la perte d'archives

Mesdames, Messieurs,

A la suite des inondations survenues dans notre village, une partie des archives communales relatives aux concessions du cimetière a malheureusement été endommagée ou détruite.

Afin de reconstituer ces dossiers administratifs et de garantir la bonne gestion du cimetière communal, la mairie procède actuellement à une campagne de collecte des documents encore en possession des familles.

Aussi, nous invitons les personnes disposant d'un acte de concession funéraire, d'un titre de concession ou de tout document relatif à une concession au cimetière communal, à bien vouloir en transmettre une copie à la mairie pour nous permettre de mener à bien notre démarche.

Ces documents peuvent être déposés directement au secrétaire de la mairie ou envoyés par courrier.

Nous vous remercions par avance pour votre aide qui est indispensable à la reconstitution des archives communales.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Christine REIGNOUX,

Maire de Bellot